

**Convention entre l'Université de Rouen hébergeant
le Centre régional du Sudoc-PS 54 Haute-Normandie
et la Ville de Rouen**

PROJET

participant au Sudoc pour le signalement de ses publications en série

Entre l'**Université de tutelle du Service commun de la documentation (SCD) hébergeant le Centre Régional du Sudoc-PS** désigné ci-après :

UNIVERSITE DE ROUEN - SCD
Rue Lavoisier 76821 MONT SAINT AIGNAN

Hébergeant :

Centre régional du SUDOC PS 54 Haute-Normandie
SCD Section Sciences du tertiaire
3 avenue Pasteur
76186 ROUEN Cedex 01

Et l'**organisme de tutelle de la bibliothèque / du centre de documentation / du centre d'archives, etc.** désigné ci-après (intitulé, adresse) :

La ville de Rouen,
Dont le siège est 2, Place du Général de Gaulle CS 31402 - 76037 ROUEN cedex
Représentée par Madame Christine ARGELES, agissant pour le compte de ladite Ville en vertu, en sa qualité de première adjointe en charge de la lecture publique, et en exécution de la délibération du Conseil municipal du 11 juillet 2014

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Le Sudoc est le catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le catalogue collectif national des publications en série. Il a été développé par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), et est interrogeable librement et gratuitement via le Web : <http://www.sudoc.abes.fr>.

Toute structure documentaire française, quel que soit son statut (bibliothèque universitaire, bibliothèque municipale, centre de documentation, centre d'archives, etc.) peut devenir membre du réseau Sudoc-PS pour signaler et valoriser ses collections. Les centres régionaux (CR) du Sudoc-PS, dont l'aire de compétence est définie géographiquement en province et thématiquement en Ile-de-France, sont les interlocuteurs privilégiés des membres du réseau Sudoc-PS.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de coopération entre le Centre régional du Sudoc-PS 54 et la structure documentaire participante.

Intitulé de la structure documentaire participante :

Bibliothèque Jacques Villon
3, rue Jacques Villon
76000 ROUEN

Article 2. Conditions de la participation au Sudoc-PS

2.1. Accessibilité des collections

Toutes les collections sont accessibles aux utilisateurs, par prêt des originaux, fourniture d'une reproduction ou mise à disposition pour consultation sur place.

En tant que membre du réseau Sudoc-PS, la structure documentaire est incitée à participer au Prêt entre bibliothèques (PEB). Une convention spécifique définit les modalités de cette participation.

2.2. Inscription de la structure documentaire dans le « Répertoire des centres de ressources » (RCR) du Sudoc

La structure documentaire membre du Sudoc-PS est signalée dans le « Répertoire des centres de ressources » (RCR) du Sudoc. L'inscription consiste en la création d'une notice de bibliothèque décrivant l'établissement et les services proposés. Un identifiant, appelé « code RCR », est attribué à cette notice. Le Centre régional devra être tenu informé de toute modification à apporter à la notice.

2.3. Signalement des collections

La structure documentaire est responsable des données dont elle souhaite le signalement. En ce sens, elle communique toutes informations utiles au signalement de ses publications en série par la création et la mise à jour des notices bibliographiques et des états de collections.

Article 3. Intervention du Centre régional du Sudoc-PS

Le responsable du Centre régional du Sudoc-PS est le principal interlocuteur de la structure documentaire pour sa participation au Sudoc.

Il crée la notice descriptive de la structure, et transmet à l'ABES les éléments nécessaires à l'attribution d'un code RCR pour son identification dans le RCR du Sudoc.

Pour les titres ne figurant pas encore dans le catalogue, il crée les notices bibliographiques sur la base de bordereaux dûment renseignés par la structure documentaire, accompagnés de pièces justificatives utiles au catalogage.

Pour les titres devant faire l'objet d'une création ou figurant déjà au catalogue, il est responsable de la création et de la mise à jour des états de collections, sur la base des informations communiquées par la structure documentaire (listes corrigées, bordereaux...).

Dans le cadre de ses missions définies par l'ABES, le Centre régional du Sudoc-PS est susceptible de proposer aux structures documentaires de son aire de compétence un accompagnement : journée professionnelle, offre de formation, information sur les problématiques de gestion et signalement des publications en série...

Article 4. Modalités de mise à disposition des données

Le Centre régional du Sudoc-PS relaie auprès de l'ABES toute demande de fourniture de données.

La structure documentaire peut solliciter la mise en place de transferts réguliers automatiques vers son système local des données qu'elle a signalées dans le Sudoc. L'ABES répondra à cette demande après étude de faisabilité.

Certains exports peuvent nécessiter la signature d'une convention avec l'ABES. Les prestations sont facturées aux tarifs indiqués par l'ABES sur son site Web : <http://www.abes.fr>

Article 5. Propriété du catalogue Sudoc

Le catalogue Sudoc a été créé par l'ABES, qui en a eu l'initiative. L'ABES réalise en outre, de manière régulière, des investissements substantiels pour la création, le développement et la mise à jour du catalogue. En conséquence, l'ABES bénéficie de l'ensemble des droits d'auteur ou des droits du producteur de base de données.

A ce titre, l'ABES est la seule à pouvoir exploiter les données et notices du catalogue Sudoc et à pouvoir autoriser leur exploitation.

La structure documentaire déclare reconnaître l'existence des droits de propriété intellectuelle de l'ABES sur le catalogue Sudoc, s'interdit de les contester et s'engage à les respecter. La structure documentaire s'interdit également toute revendication de droits concurrents à ceux de l'ABES, qu'il s'agisse de droits d'auteur ou de droits du producteur de bases de données sur la base ou sur son contenu.

Article 6. Usages autorisés des notices de publications en série du catalogue Sudoc

Pour le compte des structures documentaires de son aire de compétence, le Centre régional du Sudoc-PS est autorisé à :

- Consulter toutes les notices du catalogue Sudoc
- Copier et modifier toutes les notices de publications en série du catalogue Sudoc correspondant aux fonds documentaires dont il assure le signalement

La structure documentaire est autorisée à :

- Mettre en ligne sur son site internet les notices correspondant à son fonds documentaire. Dans ce cas :
 - les notices doivent être dans un format non professionnel
 - la structure documentaire a l'obligation de mentionner sur son site l'origine des notices
 - les notices doivent avoir été modifiées par l'ajout de données locales propres à la bibliothèque

De manière générale, la structure documentaire s'engage à ne pas supprimer ou modifier les mentions d'origine des notices bibliographiques, et à les afficher.

Article 7. Clause d'arbitrage

En cas de non respect de la présente convention par l'un des signataires, ou en cas de contestation, il pourra être demandé l'arbitrage de l'ABES.

Article 8. Durée de la convention et conditions de résiliation

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année civile de signature par les deux parties.

La convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre partie, moyennant un préavis de trois mois. La notification en est faite par lettre recommandée avec avis de réception postal.

En cas de résiliation, les parties pourront continuer à faire usage des données déjà livrées dans les mêmes conditions d'utilisation que celles prévues dans la présente convention.

Fait à

Le

Pour l'organisme de tutelle de la structure
documentaire

Nom, Prénom : Christine ARGELES

Qualité : Première adjointe en charge de la
culture, de la jeunesse et de la vie étudiante

Signature :

(précédée de la mention " lu et approuvé ")

Pour l'Université de Rouen qui héberge le Centre
régional du Sudoc-PS Haute-Normandie

Nom, Prénom : Boitard, Laurence

Qualité : Directrice de la Documentation

Signature :

(précédée de la mention " lu et approuvé ")